



# TAXE D'APPRENTISSAGE

# 2025



SOLTéA, plateforme de répartition du solde de la taxe d'apprentissage

*SOLTéA je me connecte*



## A l'attention des entreprises partenaires de la MFR de

Vous vous êtes acquittés du solde de la taxe d'apprentissage. **Bonne nouvelle ! Vous avez la possibilité de choisir notre école comme bénéficiaire de ce solde.**

**Notre MFR SAINT-PROJET est habilitée à percevoir le solde de la taxe d'apprentissage au titre de ses formations initiales.**

Pour cela

- ① **Connectez-vous à la plateforme de répartition de la taxe d'apprentissage « SOLTéA »**

(Attention ! fermetures de la plateforme sur certaines périodes estivales)

- ② **Suivez le lien\* ici direct de SOLTéA qui vous aiguille sur la fiche de notre établissement.**

**Ou** Recherchez notre MFR par numéro Siret : 78125674800026 ou UAI : 0161043X

\* le lien est actif lorsque l'entreprise est connectée à SOLTéA.

- ③ **Et laissez-vous guider**

**Flécher le solde de votre taxe d'apprentissage à notre MFR,  
c'est contribuer à la formation des professionnels de demain**

**Votre soutien est essentiel !**

Nb : Pour les entreprises qui font une toute première connexion, il faut créer le service SOLTéA sur Net-entreprise

Des questions ? : <https://www.soltea.education.gouv.fr/espace-public/faq-employeurs-taxe-apprentissage#terme-105>